

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2012-160 du 30 avril 2012 modifiant la décision DG n° 2012-02 du 8 février 2012 portant nomination d'experts auprès de la commission de cosmétologie mentionnée à l'article R. 5131-3 du code de la santé publique

NOR : ETSM1230225S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles R. 5131-3, D. 5321-7 et suivants ;
Vu la décision DG n° 2012-02 du 8 février 2012 portant nomination d'experts auprès de la commission de cosmétologie mentionnée à l'article R. 5131-3 et suivants du code de la santé publique,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision DG n° 2012-02 du 8 février 2012 susvisée est modifié comme suit :
Au lieu de : « Mme LABRO BRYSKIER (Marie-Hélène) », lire : « Mme LABRO BRYSKIER (Marie-Thérèse) ».

Article 2

La directrice de l'évaluation de la publicité, des produits cosmétiques et biocides est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 30 avril 2012.

Le directeur général,
PR D. MARANINCHI